

Droit rural : comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'une diversification d'activités

PUBLIC CIBLE

- Agriculteurs souhaitant se diversifier : accueil à la ferme, agritourisme (gîte rural, camping à la ferme, restauration...), activité commerciale, prestations diverses.
- Porteurs de projets

OBJECTIFS

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur et différencier avec la pluriactivité.
- Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme)
- Acquérir des notions de droit rural général
- Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole
- Se repérer dans la complexité liée au statut « éclaté » de l'agriculteur diversifié
- Mieux définir son projet de diversification

ENJEUX

Il s'agit de permettre au stagiaire de :

- Se repérer dans la réglementation générale de l'activité agricole
- Se repérer dans le cadre juridique de la diversification agricole
- Penser son activité/projet dans différents contextes (juridique, fiscal, social)
- Identifier les points de vigilance propres à son projet/activité dans chaque contexte
- Mettre en pratique les compétences acquises

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

À distance :

- définir votre projet et son cadre
- évaluer vos connaissances en droit rural
- appréhender une diversification d'activité sur votre ferme
- échange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural.

Jour 1 : programme susceptible d'évoluer selon le profil et les projets des participants

- Introduction aux composantes du droit rural
- Les principales activités de diversification et leurs caractéristiques
- Les réseaux existants et leurs rôles
- Réglementations spécifiques aux activités agritouristiques ou pédagogiques (selon projets des stagiaires)
- La délimitation juridique des activités agricoles
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique (civil)
- Mise en pratique

Jour 2 :

- La délimitation fiscale des activités agricoles
- La fiscalité de la diversification agricole
La gestion des incidences fiscales de la diversification agricole
Mise en pratique
- La délimitation sociale des activités agricoles
- Les incidences de la diversification au niveau social
Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance
 - Bilan individuel ou collectif en fonction du temps disponible

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
FR CIVAM Occitanie

DURÉE : 2,5 jour(s)
DATE LIMITE : 31/03/2023

| TARIFS | |
|---------------|-----------------|
| Adhérent | 532,50 € |
| Non adhérent | 532,50 € |
| Non agricole | 532,50 € |
| VIVEA | Gratuit |

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Alexis Louapre
alexis.louapre@civam31.fr
FD CIVAM 31
6, rue du Portail - 31 220 Martres-
Tolosane
www.civam31.fr

Infos et inscription :
<https://www.civam31.fr/?DroitRuralEtDiversificationFondamentau>

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel, distanciel

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

| Date | Lieu | Intervenant |
|------------|---------------------|---|
| 17/05/2023 | 31520 Haute-Garonne | - Alexis Louapre, Animateur du CIVAM31 spécialisé en agritourisme et circuits courts - Amel Bounaceur-Josset, avocate en droit rural, droit de l'ESS, diversification agricole |
| 16/05/2023 | 31520 Haute-Garonne | - Alexis Louapre, Animateur du CIVAM31 spécialisé en agritourisme et circuits courts - Amel Bounaceur-Josset, avocate en droit rural, droit de l'ESS, diversification agricole |

THÈMES

- Création d'activité / diversification
- Gestion d'entreprise
- Accueil social
- Accueil à la ferme
- Accueil éducatif
- Agritourisme
- Accueil
- Gestion

PARTENAIRES

- Coral

FINANCEURS

- VIVEA
- Conseil Régional Occitanie
- Pôle Emploi
- OCAPIAT